

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 352

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 352 4 mars 1976
Treizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Moor

352

Domaine public

Domaine public

Les Indépendants et le petit bout de la lunette

Le ban et l'arrière-ban des fédéralistes se sont mobilisés contre l'initiative des Indépendants « pour une imposition plus équitable ». Cette unanimous inquiète dans la mesure où le passé montre que, la droite s'appliquant à confirmer le fédéralisme à son profit, les résistances qu'elle oppose à l'extension des pouvoirs de la Confédération ne s'accompagnent jamais d'une volonté réelle d'accroître le champ d'activité des autorités cantonales et communales.

Sans faire de grandes phrases, que signifie aujourd'hui, en Suisse, le fédéralisme dans le domaine des finances fédérales ?

Les points d'accrochage les plus manifestes à ce sujet résident dans la disparité économique des différents cantons en termes de revenus, de bénéfices et de fortunes déclarés. Le tableau du rendement moyen de l'impôt de défense nationale en donne une illustration intéressante : alors que la moyenne suisse est de Fr. 175.80 par habitant, Zoug, largement en tête, y contribue pour Fr. 472.—, Neuchâtel pour Fr. 147.20, et le Valais pour Fr. 87.70 (année de référence, 1974 ; voir tableau A).

Source fondamentale de différences donc, la substance imposable, celle sur laquelle repose l'impôt ! Mais ces disparités sont susceptibles d'être accusées ou corrigées ; et là, un deuxième élément entre en jeu, la décision d'ordre politique : à ce niveau interviennent les collectivités cantonales et communales qui décident de l'importance à donner aux services et aux investissements collectifs notamment (ainsi, pour des ressources identiques, les cantons romands ont décidé de percevoir davantage d'impôts que les alémaniques, exception faite des deux cantons urbains et industrialisés de Bâle et Zurich).

La combinaison du volume variable des ressources économiques imposables et de l'exercice, à dominante locale, des volontés politiques aboutit à un rendement de l'impôt cantonal et communal par

habitant qui va du simple au quadruple : Fr. 644.20 pour Uri, Fr. 2667.80 pour Genève (année de référence, 1971 : tableau B).

L'essentiel de cette différence tient à l'inégalité économique. Les subventions de la Confédération tentent de combler ce fossé ; et les chiffres bruts publiés peuvent donner l'impression qu'elles y parviennent en partie (tableau C). En fait, une part importante de l'aide fédérale aux cantons les moins riches est destinée à un poste qui devrait être national, à savoir les routes de montagne : plus de 50 % des subventions à Uri, un tiers de celles du Valais, le quart de celles de Fribourg apparaissent au chapitre « transports et communications ».

Ces chiffres montrent clairement que le fédéralisme fiscal, dans sa forme actuelle, renforce les inégalités économiques : il est patent que les collectivités locales situées dans les régions économiquement les moins bien dotées continuent à mettre à la disposition des citoyens la moitié moins, voire trois fois moins de services que les autres ; ces inégalités apparaissent très nettement dans les tableaux comparatifs de la mortalité, du taux de scolarisation universitaire et même secondaire. Pour certains services (culturels, hospitaliers, éducatifs) le dénuement de certains cantons est atténué par l'habitude qu'ont prise à la longue certains de leurs ressortissants de se déplacer vers des cantons mieux équipés. Mais qui dit déplace-

● SUITE ET FIN AU VERSO

DANS CE NUMÉRO

P. 3 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Petits d'homme ; pp. 4 et 5 : Multinationales et multicantonaux ; pp. 6 et 7 : Deuxième pilier : des lacunes importantes dans un système compliqué à l'excès — La semaine dans les kiosques alémaniques : Le quotidien de gauche idéal ; p. 8 : Où le Conseil fédéral défriche le terrain.